

Espagne – séjour carnivals à Lloret et Playa de Haro

Hébergement hôtel Evenia Olympic Park 4*

du 13 au 16 février 2026 – 4 jours / 3 nuits

A partir de 315 € / personne

Base 40 personnes



LES POINTS FORTS :

Ambiance chaleureuse du Carnaval

Formule pension complète

Boissons incluses aux repas

Soirée Carnaval

Soirée Flamenco

Jour 1 : VOTRE REGION / LLORET DE MAR

Départ en direction de Narbonne – La frontière espagnole – Poursuite vers la **Costa Brava** – Arrivée à **Lloret De Mar** – Installation à l'hôtel du séjour : **Evenia Olympic Park 4*** – Déjeuner – Après-midi libre pour découverte de la ville et sa plage – Pot d'accueil à l'hôtel – Dîner et logement – Animation dansante tous les soirs.

Jour 2 : CARNAVAL PLAYA DE HARO

Petit déjeuner – Départ pour la visite d'une **Bodega** suivie d'une dégustation de produits régionaux – Retour à l'hôtel pour le déjeuner – L'après-midi, départ pour assister au plus célèbre carnaval de la Costa Brava à **Playa de Aro** où participent plusieurs figurants. Défilé traditionnel de chars, de fanfares, la foule se masse pour assister à cette parade au rythme d'orchestres qui proviennent du reste de la Catalogne et même de l'Europe – Retour à l'hôtel – Dîner et logement – Soirée spéciale Carnaval.

Jour 3 : CARNAVAL DE LLORET DE MAR

Petit déjeuner – Le matin, vous assisterez au passage du **Corso carnavalesque de Lloret De Mar** : le Carnaval de Lloret remplit la ville et les rues de couleurs, de joies et musiques – Le roi du Carnaval, le "Carnestoltes", prend le pouvoir des rues de Lloret et déclare la fête jusqu'à la fin du week-end – Déjeuner – Après-midi libre pour continuer la fête – Dîner et logement – Soirée Flamenco.

Jour 4 : RETOUR DANS VOTRE REGION

Petit-déjeuner – départ pour le trajet retour vers la France – Déjeuner libre en cours de route – Arrêt à la Jonquera pour derniers achats. Retour en soirée dans votre ville.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 4****
La pension complète du déjeuner du Jour 1 au petit-déjeuner du jour 4
Les boissons au cours des repas
Les soirées Flamenco et Carnaval
Les taxes de séjour
La pochette de voyage
L'assurance assistance / rapatriement, annulation / bagages et interruption de séjour

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 95 € (nombre limité, nous consulter)
Le déjeuner du jour 4
Les boissons autres que celles mentionnées
Toute prestation non mentionnée
Les pourboires et dépenses personnelles



NOS DESTINATIONS AUTOCAR

En partenariat avec



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Applicables par notre partenaire SUMIAN EVASION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:

Plus de 30 jours avant le départ : 30 € / personne + le montant de l'assurance - NON remboursable
Entre 30 et 21 jours : 25% du prix
Entre 20 et 8 jours : 50% du prix
Entre 7 et 2 jours : 75 % du prix
Moins de 2 jours avant le départ : 100% du prix

Assurance Annulation incluse : 10 €

Une Franchise est retenue par l'Assurance selon le montant du voyage.

Assurance assistance-rapatriement Assurever contrat n° 7334

Assurance annulation-bagages Assurever contrat n° 21126

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise de 15€ par personne, de la prime d'assurance ainsi que des frais de visa indiqués dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité.

Un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation, un typhon, un ouragan, un cyclone ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N 82600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance)

Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif de l'alcool ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du contrat. Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne jusqu'à 7 jours du départ à une personne remplissant les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sumian Evasion vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **ASSUREVER** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .

PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de **l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .